**Préconstituant n°4 – De la rupture nécessaire avec le Canada**

**Le Canada comme structure coloniale douce : analyse critique et mise en cause de sa légitimité au Québec**

**I. L’idée reçue : le Canada comme « pays modèle »**

Le Canada aime se présenter comme un modèle de démocratie apaisée, un État tolérant, multiculturel, pacifique. Dans l’imaginaire international, il est devenu le pays des droits, de la bonne gouvernance, du compromis. Cette image, savamment construite et promue, agit comme un **écran de fumée politique**, dissimulant la nature profonde du régime : une construction **post-impériale anglo-canadienne**, fondée sur la marginalisation historique et la subordination continue de plusieurs peuples.

Le Canada n’est pas un pacte d’égal à égal. Il est le produit d’une conquête, d’un redécoupage, d’une intégration forcée.

Pour le Québec, cette réalité est fondatrice. Nous ne sommes pas une province parmi d’autres. Nous sommes un **peuple nié**, dont l’existence nationale est constamment tolérée mais jamais reconnue **comme sujet constituant**. La cohabitation n’est pas équitable ; elle est asymétrique, institutionnalisée, permanente.

**II. Un régime colonial à visage souriant**

Le colonialisme classique frappe brutalement : conquête armée, occupation, assimilation directe. Le Canada, lui, a perfectionné **le colonialisme doux** — **la subordination sans effraction visible**, **la domination par le droit et les apparences**, **la dilution du conflit dans les procédures**.

Ce n’est pas une dictature. Ce n’est pas non plus une démocratie fondée sur deux peuples égaux. C’est un **régime de gestion technocratique d’une nation périphérique**, maintenue dans un état d’infériorité constitutionnelle.

Les formes sont polies :
– on ne nous **bâillonne** pas, on nous **consulte** ;
– on ne nous **nie** pas, on nous **intègre** ;
– on ne nous **domine** pas, on nous **fédère**.

Mais les faits sont implacables :

* Une **Constitution de 1982** imposée unilatéralement, sans notre accord.
* Une **Cour suprême fédérale** qui impose ses interprétations à nos lois linguistiques et identitaires.
* Un **multiculturalisme d’État** qui dilue la nation québécoise dans une mosaïque apolitique.
* Des **pouvoirs économiques cruciaux** concentrés à Ottawa, limitant toute planification nationale.

Ce n’est pas une fédération égalitaire. C’est une structure de **neutralisation douce**, où le Québec peut exister — à condition de ne jamais se constituer.

**III. La légitimité canadienne : une fiction imposée**

Le Canada prétend exercer une autorité légitime sur le territoire québécois. Mais **aucun fondement démocratique réel** ne soutient cette prétention.

* **Aucun traité de libre association** n’a jamais été signé entre le peuple québécois et la fédération canadienne.
* **Aucun référendum constituant** n’a jamais ratifié la Constitution actuelle au Québec.
* La **Confédération de 1867** fut un acte de restructuration coloniale, piloté par l’Empire britannique, sans expression explicite du consentement populaire québécois.

En d’autres mots :
**Le Canada n’a pas été choisi. Il a été subi.**

Et chaque année passée dans cette fédération, sans acte clair de rupture, **prolonge l’illusion de son acceptabilité**. Nous devenons alors les **gestionnaires dociles de notre propre effacement**.

Le Canada gouverne au Québec **par inertie historique**, **par consentement passif**, **par l’usure du surplace**. Sa légitimité est donc une **fiction imposée**, maintenue par le refus de nommer la réalité.

**IV. La rupture : non une révolte, mais une rectification**

Rompre avec le Canada ne serait pas une crise. Ce ne serait pas une explosion, ni une déclaration d’hostilité. Ce serait **une clarification nécessaire**, une **rectification historique**.

Le vrai scandale, ce n’est pas la rupture à venir. C’est le fait qu’il n’y ait **jamais eu de pacte véritable** entre le Québec et le Canada. Ce que nous appelons rupture est en fait **la fin d’une fiction utile à l’autre, mais nuisible à nous**.

Rompre, c’est dire :

« Ce cadre n’est pas le nôtre.
Ce régime ne reconnaît pas ce que nous sommes.
Ce pays a sa trajectoire, que nous respectons. Mais notre trajectoire est ailleurs. »

Il ne s’agit pas de haïr le Canada, mais de **se désengager de son architecture mentale et juridique**, pour réapprendre à penser **en peuple libre**.

La rupture n’est pas une guerre.

C’est un **acte de souveraineté pacifique**.
Un **geste de vérité politique**.
Une **libération du langage et du droit**.

**V. Sortir du cadre pour penser en peuple libre**

Tant que nous restons dans le cadre canadien, **nous pensons à l’intérieur des limites de l’acceptable**. Nous sommes condamnés à des réformes à l’intérieur d’une structure qui nie notre pouvoir constituant.

Rompre, c’est **sortir du couloir**, retrouver le champ entier de l’imaginaire politique.

Cela signifie :

* **L’éducation**, non comme juridiction partagée, mais comme **instrument de transmission nationale**.
* **L’économie**, non comme ajustement provincial, mais comme **vecteur de dignité collective et de justice sociale**.
* **La langue française**, non comme minorité protégée, mais comme **principe structurant de l’État**.
* **La culture**, non comme identité folklorisée, mais comme **matrice politique**.

Un peuple ne peut pas se fonder dans une maison qui ne lui appartient pas.
**On ne réforme pas un régime qui nous nie.
On ne négocie pas avec ce qui nous efface.
On sort. On refonde. On assume.**

**Conclusion : la rupture comme acte de paix avec soi-même**

Le Canada, en tant que **structure coloniale douce**, a perfectionné l’art de la gestion du consentement. Il nous a donné des outils pour aménager notre cage, sans jamais nous offrir la clé.

Rompre, ce n’est pas rejeter l’Autre.
C’est **refuser de continuer à se trahir soi-même**.

C’est affirmer que notre avenir ne peut pas reposer sur un compromis faussé, sur une Constitution imposée, sur un silence déguisé en consensus.

C’est **retrouver notre propre voix**, non pour crier, mais pour **instituer**.
Non pour punir, mais pour **fonder**.
Non contre le Canada, mais **en dehors de lui**.

Car **la paix véritable ne vient pas de l’intégration résignée**, mais de la **vérité assumée**.
Et cette vérité appelle un acte clair :

**La rupture.
Comme commencement.
Comme réconciliation.
Comme libération.**

Jean-Christophe Gagnon

2025-06-26